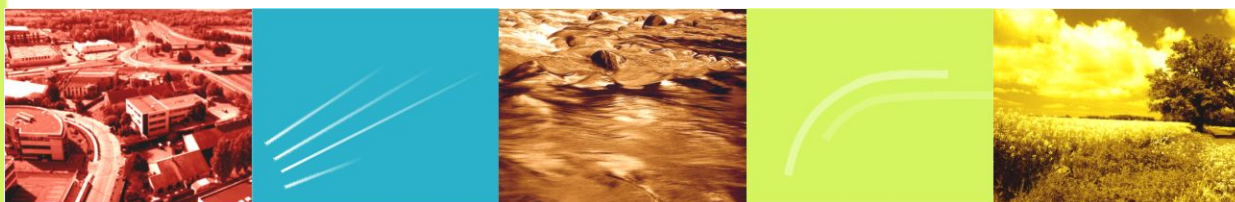


Ville de PRIVAS



SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT (EAUX USEES, EAUX PLUVIALES)

Activités Industrielles



Réf. CEREg Ingénierie / Réalités Environnement - M10038

Juillet 2011

MAÎTRE D'OUVRAGE

Commune de PRIVAS

OBJET DE L'ÉTUDE

**SCHEMA DIRECTEUR
D'ASSAINISSEMENT**

N° AFFAIRE

M10038

INTITULE DU RAPPORT

Activités Industrielles

V2	Juillet 2011	Vincent MANDON	Maxime ROCHE	Prise en compte des remarques du Comité de Pilotage suite à la réunion du 20 juillet 2011
V1	Juillet 2011	Pierre CHAMBON	Maxime ROCHE	
N° de Version	Date	Établi par	Vérifié par	Description des Modifications / Évolutions



Juillet 2011

Établi par CEREG Ingénierie / REALITES Environnement - MRO

ORGANISATION DES RAPPORTS

PIECES PRINCIPALES

ETAT DES LIEUX :

Rapport : Etat des Lieux

Plan : Réseaux Eaux Usées

Plan : Réseau Eaux Pluviales

Plan : Parcours du milieu naturel

Plan : Implantation des Points de mesures et
BV associés

Plan : Sectorisations nocturnes des ECP

Plan : Tests au fumigène

ACTIVITES INDUSTRIELLES :

**Rapport : Synthèse des visites des
Industriels**

Plan de localisation des industriels

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES :

Rapport : Mémoire de Zonage EU

Plan du Zonage EU

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES :

Rapport : Mémoire de Zonage EP

Plan du Zonage EP

PROGRAMME DES TRAVAUX :

Rapport : Programme des Travaux

PIECES COMPLEMENTAIRES

ETAT DES LIEUX :

Rapport : Annexes de l'Etat des Lieux

ETAT DES LIEUX :

Rapport : Fiches Regards EU

ETAT DES LIEUX :

Rapport : Fiches Regards EP

ACTIVITES INDUSTRIELLES :

Rapport Annexes : Fiche visite détaillée
des Industriels

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES :

Rapport : Scénario d'extensions des
réseaux d'eaux usées

Sommaire

I. Activités industrielles	3
I.1. Etat des lieux	3
I.1.1. Installations classées pour la protection de l'environnement	3
I.1.2. 4	
I.1.3. Etablissements redevables auprès de l'Agence de l'Eau (2007).....	4
I.1.4. Etablissements conventionnés	5
I.1.5. Autres établissements	5
I.1.6. Synthèse	5
I.2. Principe de la visite.....	8
I.3. Comptes-rendus des visites.....	8
I.3.1. Préambule	8
I.3.2. Bostik SA (n°1)	9
I.3.3. Etablissements Clément Faugier (n°2)	10
I.3.4. Construction Electrique du Vivarais (n°3).....	11
I.3.5. Delta Préfabrication (n°5)	13
I.3.6. Centre hospitalier des Vals d'Ardèche (n°11).....	14
I.3.7. Hôpital Sainte-Marie (n°15)	16
I.3.8. Société d'Exploitation Privas Abattoirs (n°18).....	17
II. Suites à donner	18
II.1. Réalisation d'arrêtés et conventions de déversement	18
II.2. Mise en place d'un règlement d'assainissement	18
II.2.1. Préambule	18
II.2.2. Rappel réglementaire	19
II.2.3. Le contenu du règlement d'assainissement	19
II.2.4. Application aux usagers particuliers	19
III. Synthèse	21

Liste des figures

Figure n°1 : Liste des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.....	3
Figure n°2 : Rejets des établissements redevables en 2007	4
Figure n°3 : Liste des établissements potentiellement polluants sur la commune de Privas.....	7
Figure n°4 : Evolution de la liste des établissements industriels visités.....	7
Figure n°5 : Bostik SA - Vue des prétraitements (Eaux de lavage / Eaux pluviales)	9
Figure n°6 : Bostik SA - Analyses 2010 des rejets.....	9
Figure n°7 : Etablissements Clément Faugier - Vue extérieure	10
Figure n°8 : Construction Electrique du Vivarais - Poste de refoulement et rejet pluvial	11
Figure n°9 : Construction Electrique du Vivarais - Analyse des rejets totaux	12
Figure n°10 : Delta Préfabrication - Vue des bassins de décantation et de récupération des eaux de pluie	13
Figure n°11 : Centre hospitalier des Vals d'Ardèche - Blanchisserie (tunnel de lavage et rejet).....	14
Figure n°12 : Centre hospitalier des Vals d'Ardèche - Analyse hydraulique (2008)	14
Figure n°13 : Centre hospitalier des Vals d'Ardèche - Analyse charge polluante (2008)	15
Figure n°14 : Hôpital Sainte-Marie - Fosses et dégrillage grossier	16
Figure n°15 : Société d'Exploitation Privas Abattoirs - Vue des prétraitements.....	17
Figure n°16 : Société d'exploitation Privas Abattoirs - Analyses annuelles	17
Figure n°17 : Synthèse.....	22

I. Activités industrielles

I.1. Etat des lieux

I.1.1. Installations classées pour la protection de l'environnement

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée.

Les activités relevant de la législation des installations classées sont énumérées dans une nomenclature qui les soumet à un régime d'autorisation ou de déclaration en fonction de l'importance des risques ou des inconvénients qui peuvent être engendrés :

- Pour les activités les moins polluantes et les moins dangereuses, une déclaration en préfecture est nécessaire.
- Pour les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants, l'exploitant doit faire une demande d'autorisation avant toute mise en service, démontrant l'acceptabilité du risque.

La ville de Privas compte 8 ICPE ; leurs activités, soumises à autorisation, déclaration avec contrôle ou déclaration simple sont décrites ci-dessous :

Nom	Domaine	Régime*	Activité entraînant le classement de l'entreprise	Effectif
BOSTIK SA	Fabrication de colles	NC	Polychlorobiphényles, ...terphényles	97
		DC	Liquides inflammables (mélange ou emploi)	
		A	Matières plastiques, caoutchouc, élastomères... (fabrication pour régénération)	
		NC	Matières plastiques, caoutchouc... (emploi ou réemploi)	
		NC	Chauffage (procédé de) fluide caloporteur organique combustible	
ETABLISSEMENTS CLEMENT FAUGIER MARRON	Agroalimentaire	NC	Réfrigération ou compression (installation de) pression >10E5 Pa	115
		DC	Gaz inflammables liquéfiés (stockage)	
		A	Alimentaire (préparation ou conservation) produits d'origine végétale	
Delta Préfabrication	Fabrication d'éléments béton	D	Réfrigération ou compression (installation de) pression >10E5 Pa	58
		D	Liquides inflammables (stockage)	
		D	Broyage, concassage de produits minéraux	
		D	Matériel vibrant pour la fabrication de matériaux	
Hôpital général de Privas	Etablissement hospitalier	D	Réfrigération ou installation de compression	214
Hôpital Ste Marie	Etablissement hospitalier	D	Blanchisserie (2t/jour)- 125 lits	
		D	Liquides inflammables (stockage)	
		D	Réfrigération ou installation de compression	
CEV	électronique	D	Equipement de combustion	
		D	Réfrigération ou installation de compression	
SYNDICAT OUEZE VIVE	Carrière	D	Atelier de charge d'accumulateur	
		A	Carrières (exploitation de)	
SIDOM DE PRIVAS	Traitements de déchets urbains	D	Station de transit de minéraux autres que ceux de la rubrique 2516	
		A	Ordures ménagères (stockage et traitement)	
		A	Ordures ménagères (stockage et traitement) (à l'arrêt)	

* NC : Non Classé, D : Déclaration, DC : Déclaration avec Contrôle, A : Autorisation

Figure n°1 : Liste des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

La ville de Privas compte 4 ICPE soumises à autorisation, dont 2 directement concernés par le système d'assainissement collectif : Bostik SA et les Etablissements Clément Faugier.

Elle compte également 4 autres établissements soumis à déclaration : Delta Préfabrication, Construction Electrique du Vivarais, le Centre Hospitalier des Vals d'Ardèche, et l'hôpital Sainte-Marie.

I.1.2.

I.1.3. Etablissements redevables auprès de l'Agence de l'Eau (2007)

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée perçoit une redevance pollution de la part des établissements les plus polluants, selon une liste définie d'éléments (MES, DCO, DBO5, NTK, P, [...]) et un taux par zone, exprimé en €/kg d'élément rejeté.

Pour définir cette pollution rejetée par éléments, la différence entre la pollution produite et la pollution évitée par le dispositif de dépollution du redevable et/ou du gestionnaire du réseau collectif ; est calculée. Un suivi régulier des rejets est donc mis en place pour ces établissements redevables.

Nom	Activité	MES		MO		P	NR	MI	AOX	METOX	NO
		(kg/j)	EH	(kg/j)	EH	(kg/j)	(kg/j)	(équitox/j)	(kg/j)	(kg/j)	(kg/j)
Ets Clément Faugier	Agroalimentaire	23.0	260	191.2	3360	0.3	1.7	0.6	0	0	0
Société d'Exploitation Privas Abattoirs	Abattoirs	2.4	30	60.9	1070	0.3	12.1	0	0	0	0
Centre hospitalier des Vals d'Ardèche	Hôpital	42.3	470	46.7	820	1.9	3.8	0	0.1	0.6	0.1
Bostik SA	Fabrication de colles	3.9	40	2.0	30	0.1	0.3	0	0.1	0.7	0
Construction Electrique du Vivarais	Fabrication d'onduleurs et de cartes électroniques	26.0	290	13.0	230	0.5	1.8	0	0	0	0
Lycée public Vincent d'Indy	Etablissement scolaire	7.3	80	11.2	200	0.1	0.4	0	0	0	0
Lycée Sacré-Cœur	Etablissement scolaire	14.0	160	13.1	230	0.5	1.8	0	0	0	0

Figure n°2 : Rejets des établissements redevables en 2007

La ville de Privas comptait 7 établissements redevables auprès de l'Agence de l' Eau en 2007 : les établissements Clément Faugier, l'abattoir, la blanchisserie du centre hospitalier des Vals d'Ardèche, Bostik SA, Construction Electrique du Vivarais, le lycée Vincent d'Indy et le lycée du Sacré Cœur.

I.1.4. Etablissements conventionnés

Il est nécessaire, pour les collectivités compétentes en matière d'assainissement, de connaître et maîtriser les caractéristiques des effluents industriels afin de s'assurer de leur compatibilité avec la capacité épuratoire de l'ouvrage de traitement.

Pour ce faire, elles peuvent s'appuyer sur la mise en place d'arrêtés et conventions de déversement.

La ville de Privas compte 2 conventions de déversement : l'une pour les Etablissements Clément Faugier (en cours de révision), l'autre pour les abattoirs.

I.1.5. Autres établissements

La connaissance des usages de l'eau d'autres établissements peut s'avérer intéressante. Il s'agit :

- D'établissements industriels de tailles plus restreintes, mais qui peuvent avoir des consommations en eau importante et des rejets particuliers : imprimerie, garage automobile, pressing, etc. ; et qui ne dispose en général pas d'une politique environnementale claire.
- D'établissements d'accueil : hôtel, restaurant, collège et lycée, maison de retraite, hôpital ; dont les rejets peuvent être importants et où la problématique des graisses ne doit pas être négligée.

I.1.6. Synthèse

Une liste de 51 établissements a été élaborée et pour lesquels une visite a été réalisée :

N°	Nom établissement	Activité	ICPE	Redevable	Autorisation - Convention	Visite
1	Bostik SA	Fabrication colles	Autorisation	X		X
2	Ets Clément Faugier	Agroalimentaire	Autorisation	X	En cours de révision	X
3	Construction Electrique du Vivarais	Electronique	Déclaration	X (jusqu'en 2008)		X
4	Henry Savy SAS	Fabrication de pinceaux				X
5	Delta Préfabrication	BTP	Déclaration			X
6	Ardéchoise Electrique Industrielle AEI	Electronique				X
7	Imprimerie moderne Bouix Père et fils	Imprimerie				X

8	Imprimerie Lucien Volle	Ambulance				X
9	O Grill	Restaurant				X
10	Maison d'arrêt	Maison d'arrêt				X
11	Centre hospitalier des Vals d'Ardèche	Hôpital	Déclaration	X		X
12	Résidence du Montoulon	Maison de retraite				X
13	Résidence Lancelot	Maison de retraite				X
14	Rose des Vents	Foyer médicalisé				X
15	Hôpital Sainte-Marie	Hôpital	Déclaration			X
16	Hôtel Les Châtaigniers	Hôtellerie				X
17	Hôtel La Chaumette	Hôtellerie				X
18	Société d'Exploitation Privas Abattoirs	Abattoirs		X	X	X
19	L.E.P. privé du Sacré-Cœur	Ets scolaire				X
20	Collège public Ventadour	Ets scolaire				X
21	Lycée public Vincent d'Indy	Ets scolaire		X		X
22	Colas Rhône-Alpes SA	BTP				X
23	Pressing de l'Arceau	Pressing				X
24	Sotra Ginhoux Autocars	Transports				X
25	Transports Georges Bernard	Transports				X
26	Autocars Charrière et Fils SA	Transports				X
27	Ripa Pneumatique	Pneumatique				X
28	Delko Privas Pneu	Pneumatique				X
29	Garage Ollier	Garage				X
30	Garage Perrier	Garage				X
31	Garage Eynard Bosh	Garage				X
32	Garage Viazac Citroën	Garage				X
33	Garage Viazac Toyota	Garage				X
34	Garage Tinland Ford	Garage				X
35	Garage Faure	Garage				X
36	Garage Lextraît	Garage				X
37	Garage Gounon	Garage				X
38	Garage Mignon Hyundai	Garage				X
39	Garage CP Auto Perard	Garage				X
40	Garage Renault Privas	Garage				X
41	Garage CODIS 07	Garage				X
42	SOS Vidange	Garage				X
43	Hyper U	Station lavage				X

44	Centre technique du SDIS 07	Garage		X
45	Garage Serre	Garage		X
46	Garage Banc Matériel Agricole	Garage		X
47	Garage Méca TP (AEI)	Garage		X
48	Garage Motrio Grobert	Garage		X
49	Collège Sacré-Cœur	Ets scolaire		X
50	Lycée Sacré-Cœur	Ets scolaire	X	X
51	Laverie Le Magnolia	Laverie		X
TOTAL		-	6	7
			2	51

Figure n°3 : Liste des établissements potentiellement polluants sur la commune de Privas

A savoir également que cette liste a légèrement évolué par rapport à la version initiale. Certains établissements ont été ajoutés du fait de leur importance, d'autres ont été retirés pour les raisons suivantes :

Evolution de la liste	N°	Nom établissement	Activité	Cause
Retrait	-	Privas Médical	Ambulance	Aucune activité industrielle
	-	Société Privadoise de prothèses	Médical	Non trouvé
	-	Garage Barral	Garage	Cessation d'activité
	-	Garage Aubert	Garage	Cessation d'activité
Ajout	9	O Grill	Restaurant	Capacité
	10	Maison d'arrêt	Maison d'arrêt	Capacité
	49	Collège Sacré-Cœur	Ets scolaire	Capacité
	50	Lycée Sacré-Cœur	Ets scolaire	Etablissement redevable auprès de l'Agence de l'Eau
	51	Laverie de Chomérac	laverie	Consommation eau potable importante

Figure n°4 : Evolution de la liste des établissements industriels visités

L'ensemble de ces établissements est localisé sur la cartographie Annexe.

I.2. Principe de la visite

Pour chaque établissement de la liste ci-dessus, des démarches (visite inopinée ou appel et prise de rendez-vous) ont été enclenchées pour réaliser une visite.

Lors de celle-ci, un questionnaire est rempli en présence d'une personne ressource, et les différents ouvrages relatifs à l'assainissement sont observés. Les points suivants sont abordés :

- Activité(s) de l'entreprise ;
- Usage(s) de l'eau ;
- Démarches qualité et environnementale enclenchées ;
- Nature et gestion des déchets (solides et liquides) ;
- Utilisation de produits dangereux
- Rejets des eaux usées domestiques, industrielles et pluviales ;
- Plan des installations et des rejets

I.3. Comptes-rendus des visites

I.3.1. Préambule

Chaque visite a donné lieu à la réalisation d'un compte-rendu, disponible en [Annexe 1](#). Les établissements les plus importants ou présentant une anomalie relative à la gestion des eaux usées, sont présentés ci-après.

1.3.2. Bostik SA (n°1)

Cette installation classée, située Zone Industrielle du Lac, produit différents types de colles. Elle appartient au groupe Total et dispose d'un responsable QHSE sur le site.

La problématique environnementale n'est pas négligée mais ne semble pas toujours prise en compte à la source.

Les risques de pollution sont limités : stockage des produits liquides sur cuves de rétention ; stockage des eaux pluviales dans un bassin, analysées avant rejet ; retraitement des eaux de lavage et des eaux de refroidissement en circuit fermé.



Figure n°5 : Bostik SA - Vue des prétraitements (Eaux de lavage / Eaux pluviales)

Des travaux sont envisagés à l'été 2011 pour rehausser les grilles du bassin tampon et stopper les départs de résidus de colle dans les eaux de lavage.

Des analyses des rejets sont réalisées 4 fois par an. Les résultats de l'année 2010 sont présentés ci-dessous :

	Paramètres	MES _T	DCO	DBO ₅	NTK	NO ₃ ⁻	NO ₂ ⁻	NGL	P _T
	Valeurs seuil	600	800	150	-	-	-	2 000	50
Concentration (mg/l)	03/2010	307	1 280	50	17	0.2	0.2	17	0.2
	06/2010	224	151	22	71	0.2	0.2	71	0.2
	09/2010	46	845	94	98	0.5	0.1	99	0.2
	12/2010	25	346	55	43	0.6	0.1	43	0.2
	Moyenne annuelle	151	656	55	57	0.4	0.2	58	0.2

Figure n°6 : Bostik SA - Analyses 2010 des rejets

Le nombre d'équivalents-habitants correspondant aux rejets n'a pu être évalué en l'absence de données sur les flux observés.

Les concentrations seuil en DCO ont été dépassées 2 fois en 2010. Les eaux rejetées sont très faiblement biodégradables comme peut en témoigner le rapport DCO/DBO₅ toujours supérieur à 6.

L'établissement est également à l'origine de rejet de billes de colle entraînant des perturbations pour l'exploitation de la station d'épuration.

Ce point a été évoqué avec un responsable. Des mesures doivent être prises pour limiter ces départs de billes de colle :

- à la source, dans l'atelier où les grilles vont être améliorées
- au niveau du bassin où une rehausse du « préfiltre » est envisagée.

Compte tenu du caractère flottant des billes de colles, un dispositif de type siphon a été évoqué et devrait permettre d'améliorer davantage la situation.

1.3.3. Etablissements Clément Faugier (n°2)

Cette entreprise agroalimentaire est suivie de plusieurs manières : c'est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement soumise à autorisation ; elle est redevable auprès de l'Agence de l'Eau RMC et dispose d'une convention de déversement dans le réseau d'assainissement communal (en cours de révision).

Les rejets de l'établissement sont lissés ; ils transitent en effet par un poste de relevage.

Un ouvrage de prétraitement, reposant sur un méthaniseur, a été mis en place par la ville de Privas pour assurer un traitement préalable au rejet des effluents de l'industriel.

La visite de l'établissement s'est limitée à un entretien avec le responsable, l'usine n'a pu être visitée pour des raisons de secret professionnel.



Figure n°7 : Etablissements Clément Faugier - Vue extérieure

L'ouvrage de prétraitement est géré par Véolia.

L'ouvrage a fait l'objet de travaux durant le début de l'année 2011 et devrait être remis en service à l'automne 2011.

1.3.4. Construction Electrique du Vivarais (n°3)

Cet établissement spécialisé en électronique réalise ponctuellement des analyses, notamment des métaux lourds, de ses rejets d'eaux usées industrielles issues de la laveuse et du lave-ustensiles. Les résultats les plus récents figurent ci-après.



Figure n°8 : Construction Electrique du Vivarais - Poste de refoulement et rejet pluvial

Les effluents sont relativement chargés mais au vu des débits journaliers des deux machines (60 l/j au total), les flux journaliers restent faibles. Les eaux peuvent être acides, notamment celles provenant du lave-ustensiles, dont le pH était de 5,1 lors de ce bilan moyen 24h réalisé en janvier 2008.

	Concentration (mg/l)	Flux (g/j)
MES _T	6 268	271.2
DCO	10 665	365.3
DBO	2 989	69.1
NTK	87.3	3.6
P _T	8.8	0.4
Al	81	1.65
Cd	0.035	0.002
Cr _T	0.649	0.03
Cu	2.56	0.11
Sn	10.65	0.49
Fe	51.16	2.51
Mn	0.785	0.04
Hg	0.0022	0.0001
Ni	0.336	0.01
Pb	34.9	1.45
Zn	40.12	1.98

Figure n°9 : Construction Electrique du Vivarais - Analyse des rejets totaux

I.3.5. Delta Préfabrication (n°5)

Cette entreprise fabrique des éléments en béton (murs, poteaux), dont le polissage nécessite l'utilisation d'eau en plus ou moins grande quantité. Les eaux usées issues de cet atelier, chargées en poussières de béton très fines, transitent par des bassins de pré-décantation et de décantation avant réutilisation. Leur fonctionnement, notamment celui du trop-plein, ne semble pas totalement maîtrisé.



Figure n°10 : Delta Préfabrication - Vue des bassins de décantation et de récupération des eaux de pluie

I.3.6. Centre hospitalier des Vals d'Ardèche (n°11)

Les consommations en eau potable de cet établissement hospitalier sont essentiellement destinées à la blanchisserie et à la cuisine : environ 500 repas sont servis par jour. Il n'existe cependant aucun bac dégraisseur ou autre dispositif de prétraitement.



Figure n°11 : Centre hospitalier des Vals d'Ardèche - Blanchisserie (tunnel de lavage et rejet)

Une campagne de mesures a eu lieu en juin 2008 (données transmises par Véolia) au droit du regard de raccordement au réseau public d'assainissement, du rejet de l'hôpital, avenue de Grosjeanne. Cinq bilans moyens sur 24h asservis au débit, ont été réalisés. La moyenne des flux et concentrations mesurés sur les 5 jours, est présentée ci-dessous :

Du 16 au 20/06/2008	Débit	Charge hydraulique (1 EH = 150 l/j)
Valeur moyenne	69 m ³ /j	460 EH
Plage	[60 - 79]	[400 - 527]

Figure n°12 : Centre hospitalier des Vals d'Ardèche - Analyse hydraulique (2008)

Paramètres		pH	MES _T	DCO	DBO ₅	NTK	P _T
Concentration (mg/l)	moyenne	8	160	590	240	27	4
	plage	[7.0 - 9.8]	[119 - 210]	[424 - 698]	[112 - 307]	[15.9 - 37.5]	[3.2 - 4.7]
Flux (kg/j)	moyen	-	11	40	16	2	0.3
	plage	-	[8.3 - 12.6]	[29.7 - 48.9]	[7.4 - 21.5]	[1.1 - 2.6]	[0.2 - 0.3]
Charge de pollution (EH)	Ratio (g/j.EH)	-	90	120	60	15	4
	Nombre d'EH correspondant	-	120	330	270	130	75

Figure n°13 : Centre hospitalier des Vals d'Ardèche - Analyse charge polluante (2008)

Ainsi, au vu de ces analyses, les rejets du centre hospitaliers sont plutôt biodégradables (rapport DCO/DBO < 3), et correspondent, d'un point de vue hydraulique à une charge de 460 EH, et d'un point de vue pollution, à des charges comprises entre 75 et 330 EH selon les paramètres.

I.3.7. Hôpital Sainte-Marie (n°15)

Cette structure dispose de 7 fosses installées sur le chemin de ronde, chacune équipée d'un dégrillage grossier. Ces dispositifs ne constituent pas, en l'état actuel, un prétraitement efficace et facilement exploitable.



Figure n°14 : Hôpital Sainte-Marie - Fosses et dégrillage grossier

Un bâtiment serait mal raccordé, en amont de la Gare.

L'hôpital ne dispose pas de bac à graisse.

1.3.8. Société d'Exploitation Privas Abattoirs (n°18)

Les abattoirs, situés au Nord du centre-ville de Privas, rejettent des effluents industriels. Il s'agit des eaux de lavage de la zone d'abattage et de découpe de viande. Ces eaux transitent par un dégrilleur et un dégraisseur avant rejet dans le réseau public communal :



Figure n°15 : Société d'Exploitation Privas Abattoirs - Vue des prétraitements

Dans le cadre de la convention de déversement existante avec la ville de Privas, des analyses de débit et de pollution (bilan 24h) sont réalisées chaque année. Le tableau ci-dessous rend compte des résultats des années 2008, 2009 et 2010 :

Date	Débit	Paramètres	DBO ₅	DCO	MES _T	NTK	P _T	SEH
		<i>Ratios (g/EH)</i>	60	120	90	14	4	-
08/2010	14 m³/j 0.6 m³/h	Flux (kg/j)	18.4	41.9	11.3	3.7	0.2	-
		Nb EH correspondant	310	350	130	260	39	-
		Concentration (mg/l)	1 320	3 000	806	264	11	53 mg/kg
08/2009	17 m³/j 0.7 m³/h	Flux (kg/j)	14.2	38.3	11.4	1.3	0.4	-
		Nb EH correspondant	240	320	130	90	90	-
		Concentration (mg/l)	850	2 290	680	77	21	87 mg/kg
06/2008	11 m³/j 0.5 m³/h	Flux (kg/j)	11.3	21.5	3.6	2.1	0.2	-
		Nb EH correspondant	190	180	40	150	44	-
		Concentration (mg/l)	1 030	1 960	328	194	16	30 mg/kg

Figure n°16 : Société d'exploitation Privas Abattoirs - Analyses annuelles

Les rejets dans le réseau d'assainissement se font essentiellement pendant les heures d'ouverture de l'abattoir, c'est-à-dire entre 4h et 17h.

Les rejets sont globalement plus concentrés en 2009 (sauf pour la DBO5 et l'azote) puis en 2010 (pour l'ensemble des paramètres) ; sachant que ces analyses restent ponctuelles et peu comparable même si elles ont été réalisées à peu près à la même période.

Cet établissement possède des rejets chargés en matières organiques - le suivi annuel est à maintenir. Les prétraitements semblent entretenus régulièrement.

II. Suites à donner

II.1. Réalisation d'arrêtés et conventions de déversement

La mise en place d'arrêtés et conventions de déversement est préconisée pour certains établissements, compte tenu de l'importance de leur activité et des rejets potentiels qui en découlent :

- Centre hospitalier des Vals d'Ardèche
- Hôpital Sainte Marie
- Bostik
- Delta Préfabrication
- Abattoir
- Clément Faugier
- Etablissements scolaires :
 - o Lycée Sacré Cœur
 - o Collège Sacré cœur
 - o L.E.P. privé du Sacré-Coeur
 - o Collège public Ventadour
 - o Lycée public Vincent d'Indy

Cette liste constitue une proposition qui doit être discutée avec l'ensemble des intervenants concernés, et notamment la Ville de Privas, le Syndicat Ouvèze Vive, Véolia, les services de la DDT, etc.

II.2. Mise en place d'un règlement d'assainissement

II.2.1. Préambule

L'objet du règlement d'assainissement est de définir les conditions et les modalités du déversement des eaux usées et pluviales dans les réseaux d'assainissement communautaire.

Il règle les relations entre tous les usagers propriétaires ou occupants, et la collectivité, propriétaire du réseau et chargé du service public de l'assainissement collectif et non collectif, dont la fonction est d'assurer la sécurité, l'hygiène, la salubrité et la protection de l'environnement.

Ses prescriptions ne font pas obstacle au respect de l'ensemble des réglementations en vigueur.

II.2.2. Rappel réglementaire

Suivant l'article L2224-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 – art. 54 et 56 :

*« Les communes et les groupements de collectivités territoriales, après avis de la commission consultative des services publics locaux, établissent, pour chaque service d'eau ou d'assainissement dont ils sont responsables, **un règlement de service définissant, en fonction des conditions locales, les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de l'exploitant, des abonnés, des usagers et des propriétaires.***

L'exploitant remet à chaque abonné le règlement de service ou le lui adresse par courrier postal ou électronique. Le paiement de la première facture suivant la diffusion du règlement de service ou de sa mise à jour vaut accusé de réception par l'abonné. Le règlement est tenu à la disposition des usagers.

L'exploitant rend compte au maire ou au président du groupement de collectivités territoriales des modalités et de l'effectivité de la diffusion du règlement de service. »

II.2.3. Le contenu du règlement d'assainissement

La circulaire n°86-140 du 19 mars 1986 propose un modèle de Règlement du service d'assainissement, tel qu'il peut être adopté par les collectivités gestionnaires des réseaux d'assainissement.

Il rappelle la nécessité d'une convention spéciale pour les rejets industriels. Toutefois, il ne fixe pas de limites de qualité des rejets, car celles-ci dépendent de la station d'épuration dans laquelle se déversent les effluents.

Le règlement d'assainissement peut contenir à titre d'exemple :

- Type d'eaux admises dans le réseau,
- Les principes relatifs aux travaux de branchements,
- La redevance assainissement,
- La redevance de raccordement au réseau,
- La gestion des eaux pluviales,
- Contrôles des installations d'assainissement privées, etc.

II.2.4. Application aux usagers particuliers

En fonction des problématiques rencontrées au niveau du système d'assainissement (réseau et station) et milieu récepteur ; le règlement d'assainissement pourrait imposer la mise en place de certains prétraitements :

- Débourbeurs-déshuileurs ou séparateurs d'hydrocarbures simples pour les garages automobiles les plus importants ;
- Bacs dégraisseurs pour les établissements d'accueil, à partir d'une capacité moyenne à définir.

Le règlement d'assainissement devra insister sur l'entretien de ces dispositifs, car celui-ci garantit un fonctionnement optimal.

Un projet de règlement sera établi prochainement et discuté avec la ville de Privas.

III. Synthèse

Le tableau suivant récapitule les suites à donner aux investigations réalisées pour chaque établissement listé :

N°	Nom établissement	Activité	Suites à donner
1	Bostik SA	Fabrication colles	Visite après travaux ? Mise en place d'une convention ?
2	Ets Clément Faugier	Agroalimentaire	Amélioration des relations élus / entreprise Recueil des analyses des rejets Finalisation de la convention
3	Construction Electrique du Vivarais	Electronique	Maintien des analyses (notamment des métaux lourds) Réponse à donner aux demandes de CEV
4	Henry Savy SAS	Peinture	Voir pour stopper le paiement de la taxe assainissement (l'entreprise n'est pas raccordée)
5	Delta Préfabrication	BTP	Réalisation d'un bilan au droit du rejet par temps de pluie ? Mise en place d'une convention (restrictive notamment sur le paramètre MES)
6	Ardéchoise Electrique Industrielle AEI	Electronique	RAS
7	Imprimerie moderne Bouix Père et fils	Imprimerie	RAS
8	Imprimerie Lucien Volle	Imprimerie	Aucune : il n'y a pas d'activité industrielle
9	O Grill	Restaurant	Volume Bac à graisse douteux – à vérifier
10	Maison d'arrêt	Maison d'arrêt	RAS
11	Centre hospitalier des Vals d'Ardèche	Hôpital	Mise en place d'une convention, préconisant notamment un bac à graisses
12	Résidence du Montoulon	Maison de retraite	RAS
13	Résidence Lancelot	Maison de retraite	RAS
14	Rose des Vents	Foyer médicalisé	RAS
15	Hôpital Sainte-Marie	Hôpital	Mise en place d'une convention, préconisant notamment un bac à graisses
16	Hôtel Les Châtaigniers	Hôtellerie	RAS
17	Hôtel La Chaumette	Hôtellerie	RAS
18	Société d'Exploitation Privas Abattoirs	Abattoirs	Poursuite suivi annuel
19	L.E.P. privé du Sacré-Cœur	Ets scolaire	Mise en place d'un bac à graisses si préparation des repas sur place
20	Collège public Ventadour	Ets scolaire	RAS - s'assurer du bon entretien des prétraitements
21	Lycée public Vincent d'Indy	Ets scolaire	RAS – s'assurer du bon entretien des prétraitements
22	Colas Rhône-Alpes SA	BTP	RAS
23	Pressing de l'Arceau	Pressing	RAS

24	Sotra Ginhoux Autocars	Transports	Curage au niveau du branchement EP
25	Transports Georges Bernard	Transports	
26	Autocars Charrière et Fils SA	Transports	
27	Ripa Pneumatique	Pneumatique	
28	Delko Privas Pneu	Pneumatique	Mise en place d'une boîte de branchement
29	Garage Ollier	Garage	
30	Garage Perrier	Garage	Traces d'hydrocarbures relevées lors du repérage, non constatées lors des visites - Vérification à un autre moment à envisager
31	Garage Eynard Bosh	Garage	
32	Garage Viazac Citroën	Garage	
33	Garage Viazac Toyota	Garage	Mise en place d'une boîte de branchement
34	Garage Tinland Ford	Garage	
35	Garage Faure	Garage	
36	Garage Lextraît	Garage	
37	Garage Gounon	Garage	
38	Garage Mignon Hyundai	Garage	
39	Garage CP Auto Perard	Garage	
40	Garage Renault Privas	Garage	
41	Garage CODIS 07	Garage	
42	SOS Vidange	Garage	RAS
43	Hyper U	Station lavage	RAS
44	Centre technique du SDIS 07	Garage	RAS
45	Garage Serre	Garage	RAS
46	Garage Banc Matériel Agricole	Garage	ANC probablement défectueux - Envisager une réhabilitation des dispositifs ou le raccordement de l'établissement au réseau public (prévu au zonage)
47	Garage Méca TP (AEI)	Garage	RAS
48	Garage Motrio Grobert	Garage	RAS
49	Collège Sacré-Cœur	Ets scolaire	Problème au niveau du branchement suite à modifications de la ville Regard mixte à vérifier ?
50	Lycée Sacré-Cœur	Ets scolaire	Mise en place d'un bac dégraisseur Rédaction d'une convention de déversement
51	Laverie Le Magnolia	Laverie	RAS

Figure n°17 : Synthèse